



Colmar
Boxing
Club

COLMAR BOXING

Fiche d'inscription 2023 / 2024



CLUB

CIVILITÉ

Genre : M F
 Nom :
 Prénom :
 Date de naissance : Lieu : Pays : Nationalité :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : Mél :
 Nom et prénom du tuteur légal de l'adhérent mineur :

SOUSCRIPTION

Disciplines :

1ère Inscription :	Renouvellement :	N° de licence :	Poids :	Kg
KICK BOXING :	MUAY THAY :	BOXE FRANÇAISE :	LOISIR :	COMPÉTITON :
Enfants de 5 à 9 ans :	130€	Modalité de paiement :		
À partir du 2 ^{ème} enfant et + :	110€	Carte Bleue (la totalité à l'inscription)		
		Espèces (la totalité à l'inscription)		
		Chèques		
Enfants de 10 à 15 ans :	150€	En 3 X		
À partir du 2 ^{ème} enfant et + :	130€	1 ^{er} chèque :		
		2 ^{ème} chèque :		
		3 ^{ème} chèque :		
Adolescents de 16 à 18 ans :	170€	Chèques encaissés le 1 ^{er} à l'inscription, le 2 ^{ème} fin octobre, le 3 ^{ème} fin novembre		
À partir du 2 ^{ème} enfant et + :	150€	Pièces à fournir IMPÉRATIVEMENT: une photo numérique de format portrait et un certificat médical de non contre-indication à la boxe anglaise. En cas de paiement échelonné, fournir la somme totale lors de l'inscription sur des chèques multiples.		
Adultes/Vétérans 19 ans et + :	190€	TOTAL :		
parents :	150€			

AUTORISATION PARENTALE / CERTIFICAT MÉDICAL :

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la boxe anglaise est obligatoire afin d'obtenir la carte d'adhérent et une licence affiliée à la Fédération Française de Boxe.

En cas de souscription d'un adhérent mineur, la signature, précédée du nom de son tuteur légal dans le cadre ci-dessous est obligatoire, faute de quoi, le rejet de la demande d'inscription serait irrévocable.

ASSOCIATION EXPLOITANTE

COLMAR BOXING CLUB

SIRET : 849 038 260 00014 / APE : 9312Z
 Gymnase du Lycée Blaise Pascal
 rue du Pont Rouge
 68000 Colmar

Tél : 0.683.392.692
 Mél : colmarboxingclub@gmail.com
 Site : www.colmarboxingclub.fr

Je déclare avoir pris connaissance :

- des conditions générales d'adhésions et m'engage à les respecter,
- du type de souscription et de ses modalités de paiement,
- de la décharge de responsabilité parentale et médicale.

Fait à : Le :

Signature :

Nom et prénom du tuteur légal de l'adhérent mineur :

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT D'ADHÉSION

1. PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement (CGA) régissent les conditions de souscription et d'utilisation des différents abonnements. La signature du CGA par l'adhérent et le payeur emporte acceptation sans réserve. Les parties au contrat d'adhésion sont le membre, qui bénéficie de l'adhésion, le payeur, s'il est différent du membre, qui est du reste responsable du paiement de l'adhésion et le Colmar Boxing Club (CBC) qui propose l'adhésion.

2. OBJET DU CONTRAT

Après avoir visité les installations du club et/ou avoir pris connaissance des prestations proposées, le membre déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible l'autorisant à suivre des entraînements et compétitions de Boxe Anglaise selon le prix et les modalités financières indiqués dans le contrat d'abonnement. Il s'affilie également de droit à la Fédération Française de Boxe (FFB).

3. PRESTATIONS

En fonction de la modalité d'abonnement que le membre souscrit, il accède aux séances d'entraînements et aux compétitions de la section à laquelle il s'est inscrit, à certains horaires et sous certaines conditions. Le CBC se réserve le droit de modifier ces horaires et ces prestations afin de s'adapter aux attentes de ses membres.

4. CONDITIONS D'ACCÈS

À la signature du présent contrat, et après que toutes les conditions d'adhésion soient remplies, le membre reçoit une carte de membre, personnalisée au moyen d'une photographie et de son nom, permettant de l'identifier lors de sa présentation à l'entrée des installations sportives du CBC. Cette carte-membre sera nécessaire pour accéder à la salle ainsi qu'aux différentes prestations proposées. Le membre ne saurait transférer à quiconque, à titre gratuit ou onéreux, de manière occasionnelle ou permanente, sa carte membre personnelle et l'adhésion souscrite au titre du présent contrat. Le CBC se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne se présentant avec une carte-membre dont elle ne serait pas personnellement titulaire (photographie et/ou informations non conformes aux données enregistrées par le CBC sur son fichier clients). En cas de perte ou de vol de la carte-membre, son remplacement sera facturé 5€ par le CBC.

5. VESTIAIRES / DÉPÔT

Des vestiaires collectifs sont mis à la disposition des membres. Il est rappelé expressément à l'adhérent que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique et ne sont pas équipés de casiers individuels. Le membre reconnaît ainsi avoir été parfaitement informé des risques encourus par le fait de placer des objets de valeur dans des vestiaires communs, ce qui en aucune façon ne peut être interprété comme étant un dépôt. Il est conseillé de n'apporter aucun objet de valeur et de garder ses affaires sous surveillance. Il est rappelé au membre que s'il résulte d'une faute de sa part, qu'il est victime d'un préjudice lié à la perte d'un bien, le CBC pourra s'exonérer de sa responsabilité.

6. RÉGLEMENT INTÉRIEUR / RÈGLES DE SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

Le membre déclare se conformer au présent règlement intérieur ainsi qu'aux statuts de l'association, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter les consignes suivantes :

- ✓ L'accès à la salle est réservé aux adhérents
- ✓ Il est interdit de faire entrer une personne non abonnée pendant les heures d'ouverture
- ✓ Le forfait d'adhésion est payable d'avance
- ✓ Le club ne rembourse pas les abonnements sauf dispositions prévues dans les statuts
- ✓ Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du club
- ✓ Le port de vêtement et de chaussures de sport spécifiques et exclusifs de toutes autres utilisations est obligatoire
- ✓ Chaque membre s'engage en cas d'accident dont il serait témoin à alerter immédiatement les secours
- ✓ Le CBC se réserve la faculté de modifier les jours et heures d'ouverture. Ceux-ci font l'objet d'un affichage à l'intérieur de la salle
- ✓ Le Club se réserve le droit de résilier ou de ne pas renouveler une adhésion en cas d'une quelconque contravention au présent règlement après délibération du conseil d'administration
- ✓ Les bouteilles en verre sont interdites dans la salle

7. ATTESTATION / CERTIFICAT MÉDICAL

Une consultation médicale préalable à toute activité sportive est indispensable pour détecter d'éventuelles contre-indications à la pratique du sport. Conformément à l'article L.231-2 du Code du Sport, l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive permettant la participation aux compétitions organisées par la fédération sportive qui la délivre est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline ou activité sportive pour laquelle elle est sollicitée. En outre, par le présent contrat, le membre ou son représentant légal autorise le CBC à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident nécessitant une intervention immédiate, sauf manifestation contraire signalée par écrit au Club.

8. RESPONSABILITÉ CIVILE / DOMMAGE CORPOREL

L'association est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport. Cette assurance a pour objet de garantir le club contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels, immatériels... La responsabilité de l'association ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des équipements ou autres installations.

De son côté, le membre est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du club. Conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, le club informe le membre de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

9. MODALITÉS DE RÉSILIATION

Résiliation à l'initiative du client

La demande de résiliation à l'initiative du membre est possible. Le retrait de l'association n'ouvre lieu à un remboursement de l'adhésion que s'il est effectué dans le mois suivant l'inscription sans utilisation préalable des installations. Ce délai passé, un remboursement partiel de la cotisation est envisageable sous réserve de présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité de la pratique sportive pour l'avenir ou d'une attestation de changement de domicile hors du département du Haut-Rhin.

Résiliation à l'initiative du club

L'abonnement est résilié de plein droit par le club aux motifs suivants :

- ✓ En cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces
- ✓ En cas de fraude dans l'utilisation de la carte d'accès du club
- ✓ En cas de défaut de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à la suspension de la carte d'abonnement du club en attendant la régularisation ainsi qu'une participation aux frais de gestion de l'impayé de 10€ (frais de banque et gestion).

10. INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les données concernant le membre sont destinées à la gestion de l'abonnement du Client par le CBC. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée « Informatique, Fichiers et Libertés », le CBC pourra adresser au membre des offres sur ses services, sauf opposition de ce dernier. Dans ce cas, le membre lui adressera un courrier en ce sens. Conformément à la loi Informatique, Fichiers et libertés, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification relatif aux informations le concernant qu'il peut exercer à tout moment en s'adressant à la direction du CBC.

11. DROIT À L'IMAGE

Par les présentes conditions générales et à défaut de mention contraire, l'adhérent soussigné (ou son représentant légal en cas de minorité), autorise le CBC à utiliser son image personnelle, capturée dans le cadre sportif ou extra-sportif à l'occasion d'une activité organisée par l'association, à toutes fins qu'elle jugera utiles. En cas de refus à la présente autorisation d'utilisation de son image personnelle, le membre ou son représentant légal cochera la case suivante :

NOM, DATE ET SIGNATURE DU MEMBRE (ou tuteur légal en cas de minorité)

En signant, vous acceptez les conditions générales du contrat d'abonnement et dites, vous conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve, et de le respecter.